

Fiche Thématique 3 : EAJE

ASSOCIATION : 1

NOTICE EXPLICATIVE

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE

Adresse de la structure : 2

Date d'ouverture de la structure : 3

Date de délivrance de l'agrément PMI : 4

Nombre de berceaux : 5

Jours d'ouverture : ☐ Lundi - ☐ Mardi - ☐ Mercredi - ☐ Jeudi - ☐ Vendredi - ☐ Samedi - ☐ Dimanche 6

Nombre de jours d'ouverture par an : 7

Horaires : 8

Type de structure : ☐ Micro-crèche (12 places max) - ☐ Petite crèche (13-25 places) - ☐ Crèche (+25 places) 9

QPV : ☐ Oui ☐ Non 10

Quartiers priorités de la ville : ☐ Oui ☐ Non 11

Type d'accueil : ☐ Régulier ☐ Occasionnel ☐ Urgence ☐ AVIP 12

EMPLOI

Nombre de personnes travaillant dans la structure : 13

Diplôme le plus élevé : 14

Équipe dédiée aux enfants porteurs de handicap : ☐ Oui ☐ Non 15

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

Démarche éco-environnementale & responsable : ☐ Oui ☐ Non 16

Repas cuisiné sur place : ☐ Oui ☐ Non 17

Commande avec un traiteur spécialisé : ☐ Oui ☐ Non 18

STATISTIQUES

Taux de remplissage de janvier à décembre sur N-1 :

Janvier		Juillet	
Février		Août	
Mars		Septembre	
Avril		Octobre	
Mai		Novembre	
Juin		Décembre	
Moyenne annuelle			

19

ELEMENTS BUDGETAIRES

La structure a-t-elle bénéficié de co-financements sur l'année N-1 ? Si oui, merci de préciser le-les montant-s.

☐ Ville de Saint Benoit, €

☐ CAF, €

☐ État, €

☐ ATEPB, €

☐ Conseil Départemental, €

☐ Région, €

☐ Autres institutions, préciser : , €

☐ Subventions privées, préciser : , €

20

NOTICE EXPLICATIVE

Fiche thématique 4 : EAJE

1. Inscrire ici le nom de votre association / structure.
2. Inscrire-ici l'adresse où se situe la crèche / micro-crèche concernée.
3. Inscrire-ici la date à laquelle vous avez ouvert la crèche / micro-crèche.
4. Inscrire-ici la date à laquelle la PMI vous a autorisé à ouvrir.
5. Inscrire-ici le nombre de places autorisées figurant sur le courrier de la PMI.
6. Cocher les jours où sont ouverts la crèche / micro-crèche.
7. Inscrire-ici le nombre de jours ouvrables où la crèche / micro-crèche est ouverte (du lundi au dimanche) par an.
8. Inscrire-ici quels sont les horaires d'ouverture de la crèche / micro-crèche.
9. Cocher la case correspondante, selon le nombre de place autorisées par l'agrément.
10. Cocher selon si la crèche / micro-crèche se trouve en Quartier Prioritaire de la Ville : Les QPV de Saint Benoit sont : Sainte-Anne ; Bras-Fusil ; Beaufonds ; Labourdonnais ; Centre-ville rive droite.
11. Cocher selon si la crèche / micro-crèche se trouve en quartier prioritaires par la ville : Les quartiers prioritaires par la ville sont Beaufonds, Bras fusil, Bourbier les hauts, Bourbier les rails, Chemin de ceinture, Rivière des roches, Bras Canot.
12. Cocher-la ou les case(s) correspondante(s) :
 - ✓ **Accueil régulier** = il s'agit de temps plein ou temps partiel, formalisé par un contrat qui définit la fréquence et la durée de l'accueil pour l'année ;
 - ✓ **Accueil occasionnel** = généralement un temps ponctuel, de quelques heures à une demi-journée, sans contrat. Ce mode d'accueil offre aux familles un temps de répit parental, la possibilité d'effectuer des démarches administratives ou de recherche d'emploi ;
 - ✓ **Accueil d'urgence** = Les accueils d'urgence sont des accueils de courte durée, généralement mis en place le temps de trouver pour l'enfant et sa famille une solution plus pérenne. Les demandes d'accueil d'urgence se font souvent sur sollicitation de services sociaux (PMI, Centres sociaux, 115) ;
 - ✓ **Accueil A Vocation d'Insertion Professionnelle** = les crèches AVIP réservent des places aux jeunes enfants de parents en situation de recherche d'emploi, volontaires pour s'engager dans une recherche intensive, en vue de leur intégration durable sur le marché du travail.
13. Inscrire-ici le nombre de personnes travaillant dans la crèche (hors stagiaires).
14. Inscrire le diplôme le plus élevé ayant été obtenu par un personnel régulier de la structure (ex DE EJE).
15. Existe-t-il une personne spécifiquement formée à l'accueil du handicap dans la crèche / micro-crèche ?
16. La crèche s'inscrit-elle dans une démarche de Développement Durable (affichage, informations, communication, actions).
17. Les repas sont-ils cuisinés sur place par le personnel ?
18. Les repas sont-ils commandés avec un traiteur adapté aux besoins de jeunes enfants ?
19. Inscrire-ici votre taux de remplissage mensuel sur l'année N-1. Calculez ensuite votre moyenne annuelle.
20. Si vous avez bénéficié de co-financement(s) en N-1, indiquer lequel/lesquels et précisez le/les montant(s) obtenus (notification-s).